

Argumentaire pour une alternative au tracé du « RAVEL 5 » entre Hony et Fêchereux

1° Point de vue légal :

- ☛ Le classement par A. Royal du 29 mai 1981 de la Boucle de l'Ourthe (voir annexe I)
- ☛ Le classement au « patrimoine majeur » par le ministre R. Collignon en juillet 1992 (annexe II)
- ☛ La loi sur les « classements » du 7 août 1931 (commentaires = annexe III)

Dans le même esprit : le courrier de M. le Professeur Surlémont

2° Point de vue biologique :

- ☛ La berge concernée (rive gauche du « Coleû » juxta la colline de Beaumont qui est reprise dans la liste des sites candidats au réseau Natura 2000 en Wallonie (annexe IV) (Danièle est en contact avec M. Dewolf à ce propos)
- ☛ L'on peut citer comme espèces ornithologiques menacées par le projet « tel quel » du MET, entre autres : le martin pêcheur (élu par la LRBPO. Oiseau de l'année 2005 (annexe V), le chevalier guignette, le grèbe castagneux, l'hirondelle des rivages...

Tous ces oiseaux protégés par la Région Wallonne !

Le professeur Roland Libois (biologiste) estime que ce projet (tel quel...) constituerait une « perturbation » pour les écosystèmes concernés. Ruban bétonné, enrochements, fréquentation humaine élevée sont des éléments perturbants pour la biodiversité fragile des rivières : c'est le moins que l'on puisse dire !

3° Point de vue paysager :

Déjà en 1931 Léon Souguenet proposait de reprendre la Boucle de l'Ourthe à Esneux dans la liste des « 12 régions sacrées » (voir B.I.C. Esneux – Tilff, n°38, déc. 2004, p. 4 et 5). Respectons l'esprit des fondateurs de « la Fête des Arbres » à qui nous allons rendre hommage en 2005 !

D'autre part : passer par le village de Hony (alternative proposée ici) et emprunter l'ancien canal crée pour l'usager de RAVEL une note de variété par rapport à l'ensemble du réseau. Les perspectives des courbes de la rivière grâce à un certain recul (voir aussi « Analyse paysagère... » p. 70 et 71 : annexe VI)

4° Point de vue historique et patrimonial :

Comme le dit le MET lui-même à propos du canal (vestiges...) en face de Fêchereux : il faut revaloriser ce site, le faire redécouvrir. Nous pensons que la remarque est pertinente pour Hony aussi. Les usagers du RAVEL (re)découvriront le parcours et les ouvrages liés au canal désormais remblayé en empruntant son trajet (parallèle à la rue Spineux/Enonck...). Le village de Hony recèle aussi de jolies façades d'anciennes maisons de bateliers, la « maison forte », ...

5° Aux points de vue économiques :

L'ancien canal remblayé constitue déjà en soi une assise pour un passage tout trouvé du RAVEL (principe de la « chaussée romaine »).

Créer un tracé du RAVEL ex nihilo le long de l'Ourthe à cet endroit serait bien plus onéreux qu'utiliser le parcours de l'ancien canal. Sans compter les réparations à prévoir après chaque inondation...

Profit économique aussi, vu sous un angle tout autre, pour le commerce local : celui-ci ne pourrait que bénéficier de la fréquentation des usagers du RAVEL dans le village (« une petite gosette ! une petite gazette... ? »)

6° Concernant les baraquements du Coléu :

Si leur situation n'est pas réglementaire faut-il attendre que le M.E.T. passe par là pour la mettre en conformité ? Existe-t-il des lois que l'on n'applique que par opportunité ??

7° Alternative concrètes au « projet n°1 » du M.E.T. :

- Voir doc. Annexe VI de l'univ. de Liège.

- Soit : voir sur cartes et/ou sur place :

Pont de Hony - Rue du Centre - Ancien canal...

Ou : rue du Passage - Rue Hanson - 1 terrain inoccupé (à vendre?) - Ancien canal...

Ou : Méry - Rue du Canal - Ancien canal à Hony...

Ou : la berge → Pont de chemin de fer - « lotissement fantôme » - rue d'Enonck - Ancien canal...

8° Notes sur le point de vue de la sécurité :

Les 2 propositions (M.E.T. et alternative(s)) en matière de sécurité se retrouvent ex aequo :

- le passage le long de la rivière pose un réel problème de sécurité en raison de l'étréoussse de certains segments du RAVEL (amont du pont de Hony...)(2 roues + piétons!).

- le passage par Hony nécessite quant à lui une prise en compte de la coexistence 2 roues/4 roues : des signalisations, aménagements adéquats sont à y prévoir bien-sûr.

- Actuellement tous les usagers du RAVEL passent nécessairement par le village de Hony et aucun incident n'a jamais été signalé. Une piste « sécurisée » (+ « zone 30 »...) ne peut donc qu'améliorer une situation déjà acceptable...

Super dossier pour nous !

Bon travail,

Michel C.